



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, LOPES,
ERMACORA, MECHIN, ARANEDER.
Messieurs SAMAMA, BOGDAN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame DUCHON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Monsieur RIH donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame DULONGPONT.
Monsieur CAPRONI.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15

Réf : 2023/04/1 – OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2022 du CCAS

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par Madame le Receveur Municipal, pour le Centre Communal d'Action Sociale dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale, ledit Compte de Gestion est ainsi arrêté :

1 – Section d'investissement

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	116.44 €
Excédent :	116.44 €

2 – Restes à réaliser

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Résultat :	0.00 €

3 – Section de fonctionnement

Dépenses :	317 023.96 €
Recettes :	404 012.18 €
Excédent :	86 988.22 €

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le :
et publication
du :

Saint-Cyr-l'Ecole,
le :

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 19 avril 2023

Acte à classer

2023-04-1

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-20T18-26-01.00 (MI244640161)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230413-2023-04-1-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation du Compte de Gestion 2022 du CCAS

Date de décision : 13/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [ET-Délibération Compte de Gestion 2022.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/04/23 à 18:26

Par [TARRADE Eric](#)

Transmis

Date 20/04/23 à 18:26

Par [TARRADE Eric](#)

Accusé de réception

Date 20/04/23 à 18:31